

**COMMISSION
DEPARTEMENTALE
DES ARBITRES**

Sous-Commission de Metz

**PROCES VERBAL
de la réunion de Bureau qui s'est déroulée
le vendredi 25 mars 2022**

Présidence : M. AULBACH.

Présents : MM BERNARD, BOCK, COLLIN et ZANETTI.

Excusés : MME HINDERCHIETTE (représentante des arbitres de la S.C.A. Metz), HURALT
(représentant le CD du D.M.F.)

Assiste : M TAESCH (Président délégué du D.M.F.).

1. CARNET.

- Décès de Jean-Louis Emmenecker, ancien membre de la SCA Metz. Toutes nos condoléances, la SCA Metz était représentée aux obsèques.
- Décès de l'épouse de Rémy Kremer Toutes nos condoléances, la SCA Metz était représentée aux obsèques.

2. COURRIERS ET COURRIELS

- Courriel relatant des incidents en Futsal. La Commission Futsal a traité l'affaire.
- Courriels relatant des incidents graves commis par des clubs envers le corps arbitral. Ces affaires seront suivies jusqu'à leurs termes.

3. ADMINISTRATIF

- Toujours de nombreuses indisponibilités d'arbitres qui perturbent notablement les désignations. Au final, ce sont les clubs qui n'ont pas d'arbitres sur leurs rencontres.
- Depuis le début de saison, nous enregistrons une quarantaine de nouveaux arbitres. Si les effectifs se reconstruisent tout doucement, il faudra du temps pour que ces nouveaux arbitres acquièrent des compétences et de l'expérience.

4. TECHNIQUE

- Le stage de rattrapage des arbitres D3 a eu lieu. Encore quelques absents qui sont entendus par le Bureau pendant cette réunion.
- Les formations initiales en arbitrage se déroulent de manière satisfaisante dans des locaux et espaces sportifs prêtés par le Sporting Club de Marly qui est remercié pour le prêt de ses installations.
- Les prochaines F.I.A. pourraient se dérouler du 08/10/2022 au 16/10/2022 et du 14/01/2023 au 22/01/2023. Proposition a été faite dans ce sens, nous attendons la validation par l'IR2F.

5. DISCIPLINE

- Les sanctions prises ce jour ne figurent pas dans ce PV. En effet, dans le cadre du respect des données personnelles, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a imposé de ne plus publier de décisions disciplinaires sur le site du District, ouvert à tous.
- Un PV disciplinaire paraîtra sur Foot-Club, visible par les clubs et les sanctions prises à l'encontre des arbitres leur seront directement adressées par courriel avec copie à leur club.
- Un accusé de réception sera exigé.

Prochaine réunion de Bureau : sur convocation.

Le Président de la SCA Metz : François Aulbach

